

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 10912

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, M. Benoit, Mme Auconie, M. Guy Bricout, Mme de La Raudière,
Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Gomès, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Lemoine,
Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Vercamer et
M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Un objectif de renouvellement des générations, fondé sur une politique familiale ambitieuse et protectrice des familles dans leur diversité ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter un nouvel objectif au système universel, celui de contribuer au renouvellement des générations par le biais d'une refondation de notre politique familiale.

Alors que le nombre d'enfants par femmes est désormais en deça du seuil de renouvellement des générations, nous ne pouvons plus faire l'économie d'une réflexion approfondie sur notre politique familiale. En effet, le taux de fécondité n'a jamais été aussi bas depuis 1945. Il s'agit d'un signal très inquiétant, tant pour le renouvellement des générations que pour l'avenir de notre pays.

Refonder notre politique familiale constitue en ce sens une obligation impérieuse puisque, dans le cadre de la solidarité inter générationnelle de notre système de répartitions, ce sont nos enfants qui porteront le poids des pensions futures.